

Gennes-Val de Loire Le Moulin



27 février 2018



1) LE SITE

Le site constitue un enjeu majeur de la reconquête du bourg de la commune à travers des objectifs de :

- Renforcement de la centralité du centre-bourg de Gennes grâce à la vocation mixte du site : accueil de logements, commerces et services de proximité
- Mixité sociale et intergénérationnelle
- Conservation de la mémoire du site : bief, turbine, moulin, vergers et murets

La localisation permet de répondre aux objectifs de lutte contre l'étalement urbain. **La superficie du site est d'environ 4 000 m² (voiries incluses)**



Le site du Grand Moulin est délimité par :

- au Nord, par la rue du Moulin et le ruisseau d'Avort
- à l'Ouest, par la rue de la Cohue et la Place du Marché
- à l'Est, par la rue de la Poste
- au Sud, par des propriétés bâties

Le site est composé de propriétés bâties situées de part et d'autre de la rue du grand moulin, d'un bief canalisé qui se jette dans le ruisseau d'Avort, d'arbres ainsi que de murets.

Le site est en cours de travaux de démolition.

2) UN PROJET DE RENOUVELLEMENT

Le projet de renouvellement urbain est conçu sur le renforcement de la centralité et la conservation de la mémoire du site :

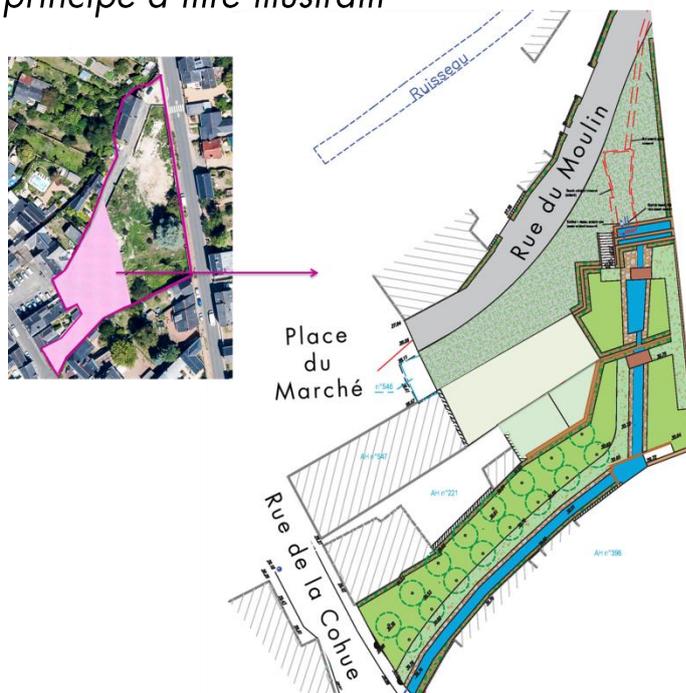
- Remise à jour du bief et aménagement paysager des pourtours (sentier piéton)
- Conservation de l'histoire du site (hydro-électricité, murets, anciens vergers)
- Accueil d'une maison de santé (avec possibilité de stationnement sous le bâtiment)
- Accueil de commerces
- Accueil de logements locatifs sociaux dont une partie destinée au programme personnes âgées

1- Remise à jour du bief et aménagement paysager des pourtours

Le projet prévoit la remise à jour du bief ainsi que l'aménagement d'une sente piétonne arborée de fruitiers dans un esprit de vergers tel qu'était composé le site autrefois. La sente piétonne traversera le bief grâce à des pontons et sera connectée aux axes de circulations périphériques afin de favoriser les liaisons inter-quartiers.

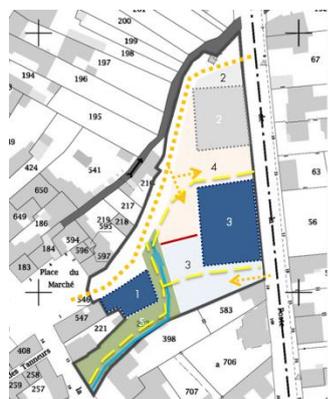
Le projet s'attache à conserver la mémoire du site à travers l'étude d'une réinstallation hydroélectrique (micro-turbine) dans l'objectif d'alimenter l'éclairage de la sente piétonne.

Schéma de principe à titre illustratif



2- Deux scénarios envisagés pour l'aménagement du site

La phase de concertation qui s'ouvre va permettre aux habitants de Gennevilliers de choisir entre deux scénarios d'aménagement



Scénario 1



Scénario 2

La concertation se déroulera en trois temps forts :

- Une première permanence : jeudi 8 mars de 9h00 à 12h30 salle de réunion de l'Hôtel de Ville à Gennevilliers (bâtiment en hauteur face à la mairie).

- Une réunion publique : Mercredi 21 mars 2018 à 19H30 à la maison des loisirs André Courtiaud à Gennevilliers.

- Une seconde permanence: vendredi 6 avril de 9h00 à 12h30 salle de réunion de l'Hôtel de Ville à Gennevilliers (bâtiment en hauteur face à la mairie).



3) LES ACTEURS DU PROJET

La ville

Dans le cadre de ses compétences, la ville organise l'évolution, le développement et le maintien des services offerts à la population (logement, bibliothèque, déplacements, crèche...) et des activités (commerces, entreprises...). Ainsi, dans le cadre de sa politique de la ville, la municipalité planifie puis engage de nouveaux projets d'aménagements permettant l'accueil de nouveaux habitants. Pour ce faire, la commune s'aide d'un aménageur capable de conduire le projet sous sa direction.

Alter Public

Aménageur de la collectivité, Alter Public est le partenaire désigné par la commune pour concrétiser de manière opérationnelle les décisions politiques en matière d'urbanisme. Son rôle est de coordonner les études (technique, juridique, financière...) nécessaires à la viabilisation du projet d'aménagement. Par la suite, il orchestre, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune, toutes les étapes jusqu'à la commercialisation des îlots et des lots. Au final, il aménage les espaces publics puis les remet à la commune une fois les travaux terminés.

Goa- Architectes

Désignée urbaniste par la municipalité en 2017, GOA- Architectes assure la conception et coordonne la réalisation du quartier d'habitat, à la demande du maître d'ouvrage. Après en avoir dessiné les plans, qui évoluent en fonction des souhaits du maître d'ouvrage ou en raison de contraintes techniques jusqu'à la validation de l'avant-projet, l'agence assure ensuite la conduite générale des travaux.